malheurs qui nous ont atteints excita le sang dans les veines de nos soldats. Le cas échéant, l'armée de Tchataldja accomplira les devoirs suprêmes qui lui incombent.

Une circulaire de la Porte aux Puissances

Londres, 5 janvier. — La Porte a envoyé une circulaire aux ambassadeurs ottomans à l'étranger les chargeant de faire savoir aux puissances que la Turquie a fait tous les sacrifices possibles pour maintenir la paix et qu'elle repousse la responsabilité éventuelle de la reprise des hostilités.

La Grèce expose aux Puissances ses revendications en Epire

Londres, 5 janvier. — La délégation grecque à la conférence de la paix a fait présenter à chacun des ambassadeurs accrédités à Londres, avec prière de le transmettre à son gouvernement, un memorandum exposant les revendications de la Grèce en Epire et dans la région de Koritza avec les raisons justifiant ces revendications.

Nous croyons savoir que les principaux points de ce memorandum sont les suivants :

La frontière partirait d'un point notablement au sud de Vallona et un peu au nord de Tymara. Elle longerait le cours du Gramala jusqu'au faite des monts Kerava dont elle suivrait la chaîne à l'est jusqu'au point dit Kjore. De là, elle passe sur les hauteurs du mont Cepin ; elle arrive ensuite à la jonction du Zrnios et de la Vojisa dont elle remonte le cours jusqu'à Klisira. De là, elle suit la chaîne des monts Dandli jusqu'au mont Bunard, rejoint la frontière occidentale de la Macédoine et suit la chaîne qui sépare le bassin moyen du Devoll et du Skoumbi supérieur, de la région des lacs macédoniens, englobant ainsi la région de Koritza.

Les principales raisons invoquées sont d'ordre à la fois ethnique, stratégique et économique.

Les raisons ethnographiques sont les plus importantes. La population totale de la région, suivant les statistiques de 1908, est de 477.000 habitants, dont 316.000 Grecs, 154 000 musulmans et 5.000 juifs. A Janina, la proportion en Grecs est de 88 1/2 % ; à Preveza 91 % et à Delvino 76 %. Dans cette région le nombre des écoles grecques est de 733, dont trois lycées de garçons à Janina, Koritza et Konitza, plus un lycée de filles à Janina. Le nombre des élèves est de 29.000.

Il est à remarquer qu'il n'y a que 8 ou 9 écoles turques, deux écoles italiennes et deux écoles roumaines.

Au point de vue économique, si l'on admet que les raisons ethniques ci-dessus exprimées prouvent suffisamment que la région de Janina doit être laissée à la Grèce, on voit que du point de vue économique, il est également indispensable de lui laisser la vallée du Delvino qui aboutit à Santi-Quaranta, le seul débouché possible de la région. Il est également à remarquer que la région de Koritza n'a aucune relation économique avec l'Albanie. Toutes les relations économiques sont établies avec la Macédoine ou avec l'Epire.

La conciliation austro-serbe à propos de l'Albanie

Le correspondant du « Temps » à Vienne :

Vienne, 5 janvier. — Une personnalité très bien informée me confirme que le cabinet de Vienne ne voulant pas se faire des Serbes [illegible] d'arriver à un accord [illegible] avec la Serbie, ne maintiendra pas avec intransigeance sa demande visant la création d'une grande Albanie, ce qui obligerait les Serbes à renoncer à une partie considérable des territoires qu'ils ont reconquis sur les Turcs et les placerait sous la domination des farouches Albanais, sacrifiant à leur vengeance la population serbe paisible, plus apte à la culture, qui habite aussi ces territoires. Il résulterait également des conversations que le ministre de Serbie Jovanovitch a eues déjà avec le comte Berchtold, que l'Autriche-Hongrie n'élèverait de si grandes prétentions au sujet des frontières du futur Etat Albanais que dans un but de marchandage, pour pouvoir obtenir davantage sur d'autres points qui l'intéressent et donner plus de prix aux concessions finales qu'elle se réserve de faire.

Les mesures militaires austro-russes

Vienne, 5 janvier. — Le « Neues Wiener Tagblatt » publie un article officieux sur la situation internationale, dont voici les passages les plus intéressants :

« L'Autriche-Hongrie considère que le règlement de la question albanaise est des plus importants, parce que ce sera le point de départ des négociations avec la Serbie. Ce n'est que lorsque les frontières albanaises auront été fixées qu'il y aura une base de négociation avec la Serbie au point de vue des voies de communication et du commerce.

En ce qui concerne la Constitution albanaise, l'Autriche-Hongrie désire que l'Albanie soit soutenue par l'Europe et non pas prise en tutelle. Dans ces derniers temps, on a parlé à plusieurs reprises de négociations entre l'Autriche-Hongrie et la Russie touchant les mesures militaires prises de part et d'autre. Il y a eu en effet récemment un échange de vues n'ayant pas le caractère officiel ni obligatoire dont le résultat a été que tant que la situation dans les pays voisins de l'Autriche n'aura pas subi de modifications, aucune des mesures de précaution prises par la monarchie austro-hongroise ne sera rapportée. La détermination du temps où ces mesures pourront être rapportées doit être abandonnée au jugement du cabinet austro-hongrois.

D'après les journaux français, la Russie aurait l'intention de garder sous les drapeaux la classe qui devrait être licenciée le 14 janvier. On ne sait rien officiellement de cette intention russe. Dans tous les cas, en conservant cette classe sous les drapeaux la Russie ne ferait que continuer un état de choses qui existe depuis des mois. Ce ne serait donc pas une mesure nouvelle qui doit être considérée contre l'Autriche-Hongrie. »

La note du « Neues Wiener Tagblatt » confirme ce que notre correspondant de Londres nous télégraphiait hier en Dernière Heure au sujet des résultats négatifs des conversations austro-russes relatives aux mesures militaires.

L'IMPRESSION A St-PETERSBOURG

Saint-Pétersbourg, 5 janvier. — A la suite de la conversation engagée entre Saint-Pétersbourg et Vienne, les sphères gouvernementales russes semblent être plus ou moins rassurées au sujet de la non-démobilisation de l'Autriche, si désirée pourtant. Cette assurance s'explique parce qu'on croit savoir ici que l'Autriche reste sur le qui-vive non seulement parce que la reprise éventuelle des hostilités dans les Balkans exige qu'elle soit prête à tout événement, mais encore parce que l'état d'esprit des populations de la monarchie dualiste, et notamment des nationalités slaves, lui donne des inquiétudes.

Le gouvernement autrichien se préoccupe de la note à payer

Vienne, 5 janvier. — Hier a eu lieu à Vienne une conférence des ministres autrichiens et hongrois, sous la présidence du comte Berchtold.

Le conseil des ministres communs a duré environ quatre heures. Aucune décision définitive n'a été arrêtée.

Les ministres se sont occupés des mesures exceptionnelles qui ont été prises dans ces derniers mois et de la façon de les couvrir financièrement. Les dépenses seront payées sur les encaisses dont disposent les gouvernements autrichien et hongrois. Il ne sera donc pas nécessaire de recourir à un emprunt.

Outre les dépenses déjà faites et qui dépassent 300 millions de couronnes, dit-on, on a envisagé les dépenses à faire. Ici les chiffres varient d'après les journaux. Il s'agirait d'une somme de 200 millions de couronnes pour l'année 1913.

L'amiral Montecuccoli aurait en outre demandé que les navires destinées à remplacer les cuirassés du type « Monarch » soient mis en chantier non pas en 1915, mais en 1914. Le conseil n'a pris de décision définitive à ce sujet.

Les réservistes allemands vont être convoqués plus tôt

Berlin, 5 janvier. — En Allemagne, les réservistes seront convoqués cette année dès le mois de février. C'est là une mesure tout à fait exceptionnelle, les mois de juillet et d'août étant d'ordinaire réservés pour l'accomplissement des périodes d'exercices.

La raison de cette convocation inusitée serait que les nouvelles formations prévues par la loi militaire de 1912 occuperont, à partir du début de l'été toutes les casernes et des locaux disponibles. Les casernes et locaux actuellement en construction ne se- [illegible]

Le point de vue roumain

Anvers, 5 janvier. — Interviewé, le consul général de Roumanie, revenant de Bucarest, a déclaré que la crise traversée par toute l'Europe a eu sa répercussion en Roumanie. Pourtant, elle n'est pas si grave qu'ailleurs, le service financier est régulièrement fait. La Roumanie est restée neutre ; toutefois elle pouvait attendre tranquillement les événements, son armée étant complètement prête.

Parlant de son entrevue avec le roi, le consul a dit que le souverain a déclaré que ses intentions sont complètement pacifiques ; il n'a pas voulu mobiliser, malgré une partie de l'opinion publique, qui réclamait au début l'intervention dans le conflit balkanique. La Roumanie a droit à des compensations ; le roi a affirmé qu'elles seront très modestes, parce qu'il veut faire acte de bon voisinage à l'égard de la Bulgarie. Lors du passage de M. Danef à Bucarest, il a parlé en ce sens.

C'est le roi Charles qui a conseillé à la Turquie, avant le conflit, de céder la Crète à la Grèce ; le roi fut plus heureux après la campagne de Tripolitaine ; grâce à lui la Turquie a fait la paix avec l'Italie. L'autonomie de l'Albanie est préconisée par le roi depuis longtemps, par suite de la présence d'un fort contingent de Koutso-Valaques dans le sud de l'Albanie. Si les Koutso-Valaques de Macédoine ne sont pas contents de la nouvelle domination des Etats balkaniques, ils pourront émigrer en Albanie.

Le roi a ajouté que l'empereur François-Joseph partage cette opinion.

Le roi Charles a conseillé à la Turquie de conclure la paix à Londres ; si les hostilités recommencent il fera tout son possible pour garder à la Roumanie les bienfaits de la paix.

Lettre de Belgique

Bruxelles, le 5 janvier 1913.

L'année 1912 fut une année décevante pour tous ceux qui, dans ce pays, défendent les idées de liberté. Elle a vu s'accomplir des élections qui ont consolidé le régime clérical, alors qu'il y avait tant de raisons d'en finir avec ce fatal régime qui pèse sur la Belgique depuis bientôt trente ans. Ce résultat fut obtenu par les procédés ordinaires du cléricalisme qui, dans les campagnes flamandes, procède par intimidation et a recours à la fraude et à la corruption pour obtenir la majorité. Aussi la majorité cléricale à la Chambre, de six voix est-elle remontée à seize voix !

Il y a eu aussi à déplorer la défection de certains éléments modérés, surtout financiers, qui se portèrent à droite par crainte du parti socialiste et abandonnèrent le cartel. Les cléricaux exploitèrent sans scrupule la confusion qu'ils jetèrent dans les esprits. La plus odieuse campagne de diffamation et de calomnie assimilait les libéraux et les socialistes aux pires bandits.

C'est ce qui a déterminé les gauches à réclamer énergiquement une réforme électorale dans le sens du suffrage universel pur et simple et les socialistes à affirmer leur volonté d'arracher cette réforme à tout prix, même par une grève générale. Espérons que le gouvernement évitera au pays cette cruelle alternative.

***

Notre situation financière est encore plus mauvaise qu'on ne le croit généralement ; c'est ce que démontre irréfutablement M. Georges Brabant, le distingué secrétaire de la Société d'économie politique de Belgique. La baisse de la rente, pour regrettable qu'elle soit, ne constitue pas le mal le plus profond.

Le danger, dit-il, le vrai danger, celui sur lequel on n'a pas assez médité, c'est ce fait que toute la vie industrielle de la Belgique repose sur une circulation fiduciaire (billets de banque) de 900 millions de francs « qui ne sont pas gagés ». C'est-à-dire, en termes vulgaires, qu'un bout de papier bleu qui représente 50 francs ne correspond pas du tout, dans les coffres de la Banque Nationale, à une valeur de 50 francs d'or.

Loin de là. En sorte que si, du jour au lendemain, tous les porteurs de billets de banque voulaient se faire rembourser l'équivalent, en or, de leur papier monnaie, ils ne pourraient obtenir que 11 fr. 10 par billet de 50 francs.

En effet, la Banque Nationale n'a pas 200 millions d'or en couverture, ce qui laisse un découvert de 700 millions.

Il n'y a pas d'autres remèdes que ceux-ci, dit M. Brabant :

1° Réaliser la contre-partie en or des billets émis « en l'air ». Et cette contre-partie se monte à 700 millions ;

2° Dénoncer l'Union latine ; dont coût 150 millions ;

3° Parer à notre défense et pourvoir à notre outillage ; ci, 350 millions ;

4° Consolider la dette flottante ; ci, 300 millions.

Et cela représente une dépense forcée et immédiate de un milliard et demi à se procurer par l'emprunt. Hors de là, pas de salut !

Voilà où a conduit le pays la politique financière cléricale. Aussi les prochaines feuilles de contributions préparent-elles des surprises fort peu agréables.

***

Le cléricalisme fanatique relève de plus en plus la tête et ses prétentions n'ont plus de limite ; on croirait véritablement vivre au moyen-âge. [illegible] écoles. Ce n'est pas assez, il faut qu'elle le devienne aussi dans les casernes, en attendant sans doute qu'on l'impose dans les ateliers, comme le font déjà certains patrons catholiques.

Dans une assemblée générale des catholiques flamands tenue à Anvers, ont été émis les vœux suivants :

1° Que l'aumônier puisse se rendre librement et quand bon lui semble, dans les casernes ;

2° Qu'un local spécial soit à son entière disposition ;

3° Que l'enseignement religieux soit donné dans les régiments ;

4° Que chaque école régimentaire ait sa chapelle où les soldats seront conduits, en corps, le dimanche, pour assister à la messe ; ne pourront être dispensés que les soldats dont les parents en auront fait la demande.

Après cela, il n'y a plus qu'à remplacer les fusils par des goupillons et les mitrailleuses par les canons de l'Eglise.

***

Après le cléricalisme, le flamingantisme dans l'armée.

Une nouvelle circulaire vient de paraître prescrivant la connaissance et l'emploi du flamand dans l'armée, pour tous les gradés. Ces instructions n'ont l'air de rien ; elles sont, comme toutes les instructions de M. de Broqueville, tout miel. Malgré leurs conclusions comminatoires, on y prévoit déjà la main de M. Helleputte qui réclame des garanties.

Nous ne trouvons pas que le flamand ne soit pas nécessaire pour parler aux soldats flamands, mais que le recrutement régional soit donc définitivement décrété. Qu'on donne aux Wallons des instructeurs wallons et aux Flamands des instructeurs flamands, chacun s'en trouvera bien, l'armée comme nos miliciens.

***

Le ministre de la guerre vient de décider l'octroi d'une indemnité de logement aux sous-officiers et soldats mariés. Un paragraphe de l'apostille ministérielle détermine que pour avoir droit à cette indemnité, le militaire doit être marié étant au service actif.

Cette disposition exclut du bénéfice de l'indemnité toute une catégorie d'ouvriers militaires. Il s'agit des ouvriers (cordonniers, tailleurs et armuriers) qui, pour la plupart, anciens soldats, se sont rengagés au service en 1910 avec l'assentiment du ministre. Presque tous étaient mariés en ce moment et il s'ensuit qu'ils ne toucheront pas ladite indemnité.

De sorte qu'on peut voir se coudoyer, dans certains ateliers, un soldat volontaire qui a cinq ans de service et touche l'indemnité, et un vieil ouvrier de la classe de 1805 quelque fois, qui en est privé parce qu'il s'est marié, malheureusement, dans le laps de temps qui sépare ces deux termes.

N'est-ce pas là une flagrante injustice ?

***

L'an dernier, les Chambres votaient un crédit de quatre millions, pour être répartis, à titre de supplément de traitement, entre les instituteurs et institutrices primaires.

Le bénéfice de cette mesure a été étendu au personnel des cours préparatoires annexés aux écoles normales ; et il est question de prendre semblable disposition en faveur des institutrices Frœbel (maternelles).

Il est pourtant une catégorie de fonctionnaires qui, au point de vue des traitements, sont généralement régis par des barèmes identiques à ceux du personnel primaire : ce sont les instituteurs et institutrices des écoles moyennes communales.

Mais, comme en droit, ceux-ci relèvent de l'enseignement moyen, ils se trouvent exclus de la répartition du subside ci-dessus rappelé.

La conséquence qui se dégage, c'est qu'il importe que dans un but d'équité sainement comprise, le budget doit prévoir un crédit supplémentaire permettant de supprimer cette incontestable inégalité.

Il appartient au ministre des Sciences et Arts de prendre l'initiative de cette mesure de réparation et les instituteurs escomptent sa bonne volonté pour qu'il en soit ainsi fait.

***

Il y a trois semaines, la ville de Ciney vit arriver dans ses murs un colonel, deux officiers, un sous-officier et un soldat du régiment du train. Cette force armée venait d'Anvers avec mission d'acheter dix chevaux.

Ces cinq délégués achetèrent dix chevaux, moins un. Le dixième coûtait 1,150 francs et les instructions ministérielles portaient que le prix de chaque cheval ne pouvait dépasser 1,100 francs. Que faire ?

Le colonel réfléchit : il faudrait tout de même acheter ce cheval à bref délai ; si on l'achetait pas tout de suite, il faudrait revenir bientôt à Ciney et les frais de déplacement représentant une somme de 500 francs. Il n'y avait pas d'hésitation possible. Le colonel se dit : j'achète.

Toutefois, avant de conclure le marché, il prit la précaution d'en référer au ministre et lui expédia un télégramme exposant la situation ; fallait-il payer les 50 francs supplémentaires, plutôt que de revenir à Ciney moyennant 500 francs de frais.

La réponse administrative arriva sans tarder : « Conformez-vous à vos instructions ! »

Les délégués regagnèrent donc Anvers avec leurs neufs chevaux.

Trois semaines plus tard, le colonel et les quatre autres débarquaient à nouveau à Ciney et achetèrent un cheval.

Ce cheval, au lieu d'avoir coûté 1,150 francs, en coûtait donc 1,600 francs.

Mais les « instructions » étaient sauves !

***

Une nouvelle calamité nous menace dans un superflu devenu pour beaucoup une nécessité : [illegible]

Depuis des années déjà, le prix du tabac en feuilles s'est progressivement élevé ; cette année il a fait des bonds énormes. Cette situation provient de la difficulté de plus en plus grande à se procurer des approvisionnements, car les fabricants des Etats-Unis se sont mis à acheter les lots sur pied. Ce n'est donc pas un mauvais rendement de la récolte qui cause la hausse, mais une véritable accaparement qui est d'ailleurs l'œuvre d'un trust.

Si un changement ne se produit pas avant peu, les manufactures ne pourront bientôt plus produire de tabacs et cigarettes à bon marché et on finira par ne plus frauder.

***

Un argument en faveur de « tout le monde soldat ».

Un électeur des Flandres venu à Bruxelles pour entendre à la Chambre pérorer son représentant, le rencontre devant le péristyle du Palais de la Nation.

— Mon cher représentant, murmure l'électeur, vous allez donc voter le service obligatoire... Vous en voulez donc à la vie de nos enfants ?

— Mais non, mais non, se récria l'honorable ; loin de là. Plus il y aura de soldats dans une bataille et moins votre fils aura de chances d'être tué !

Et l'électeur des Flandres, satisfait et rassuré, grimpa d'un pied léger aux tribunes publiques.

VAN BRUGGE.

Un scandale à l'Hospice de Moulins

Moulins, 5 janvier. — Le secrétaire régisseur de l'hôpital général de Moulins, M. Auclair, vient d'être mis en congé illimité par la commission administrative de cet établissement en attendant la décision préfectorale qui interviendra sur son cas.

On a découvert, en effet, qu'il détournait une partie des recettes provenant des prix de journées des pensionnaires et des hospitalisés payants. Auclair a avoué les faits.

Sa comptabilité a été confiée au receveur des hospices, qui aura à établir le montant des détournements.

L'Election Présidentielle

LE DECRET DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Paris, 5 janvier. — Le gouvernement a arrêté officiellement la date de l'élection du président de la République. Ainsi que nous l'avons déjà dit, c'est le 17 janvier que se réunira, à Versailles, l'Assemblée nationale.

C'est par décret signé de M. Fallières que députés et sénateurs seront convoqués. Et M. Poincaré, président du conseil, sera chargé de l'appliquer.

Le décret sera promulgué le 8 janvier prochain. Ainsi pourront être prises toutes les dispositions administratives que la réunion du congrès nécessite.

Le mystérieux crime du Perreux

LA SURETE OPERE DE NOUVELLES PERQUISITIONS A GENTILLY. — SES CONSTATATIONS INFIRMENT LES DIRES DE L'INCULPE

Paris, 5 janvier. — Tandis qu'au Palais avaient lieu l'interrogatoire et confrontation que nous avons relatés hier en Dernière Heure, MM. Guichart, chef de la sûreté, et Bertillon, directeur du service anthropométrique, se transportaient à Gentilly, où ils procédaient à un minutieux examen du pavillon à deux étages qui dépend de l'usine Pirou et que les parents de l'industriel habitèrent jusqu'à leur mort.

L'enquête de M. Guichard a établi que, fréquemment, Pirou se rendait dans la cuisine, située au rez-de-chaussée et transformée en laboratoire. Mais les autres pièces étaient laissées dans l'abandon le plus complet, et aucune modification n'avait été apportée dans l'ameublement depuis le décès des parents du maire de Gentilly. Lits, tables, fauteuils disparaissaient sous une épaisse couche de poussière et de moisissure. L'impression des magistrats fut que depuis longtemps personne n'avait pénétré dans ces lieux.

Pirou avait déclaré qu'il avait travaillé dans le bureau. Or, ni encre, ni plume, ni papier ne se trouvaient sur la table. En outre, la poussière recouvrant les sièges les convainquit qu'aucun visiteur ne s'était assis, ne fût-ce qu'un instant, dans la pièce. Tandis que les employés de l'anthropométrie prenaient des « clichés », M. Guichard saisissait des lettres et des pièces de comptabilité dont les plus anciennes remontaient à l'année 1898. Ces documents ont été placés sous scellés.

En résumé, il ressort nettement de cette première partie de constatations que si Pirou se rendait fréquemment dans la cuisine du pavillon, jamais il ne pénétrait dans les autres pièces, et que contrairement à ses affirmations, le samedi, jour du crime, non plus que précédemment, il n'a pas mis les pieds dans le bureau.

QUI A OUVERT LA PORTE CONDAMNEE ?

On n'a pas oublié qu'une porte, la « porte de derrière », par laquelle l'industriel serait sorti samedi dernier, joue un rôle important dans cette affaire.

De l'interrogatoire de divers témoins, il résulte que depuis l'époque du mariage de M. Pirou, cette porte n'avait pas été ouverte. A l'intérieur elle se trouvait condamnée par un amas de paperasses et de débris de toutes sortes. A l'extérieur elle était littéralement cimentée par la boue. Les gamins du pays l'avaient prise en effet comme cible et s'amusaient quotidiennement à la cribler de boules de terre glaise. Nul n'eût pu ouvrir la « porte de derrière » sans lui faire subir préalablement un minutieux nettoyage. Or, mardi, en même temps que les habitants du quartier apprenaient par la lecture des journaux l'arrestation du maire, ils constataient avec surprise que la porte si longtemps condamnée avait été ouverte. Sur le sol on remarquait des débris de ciment tombés des jointures. Quand on connut l'alibi fourni par Pirou, tout s'explique et il apparut que ce détail constituait une charge nouvelle contre l'industriel.

Les actes de vandalisme du cimetière de Levallois-Perret

ON S'ATTEND A D'IMPORTANTES ARRESTATIONS

Paris, 5 janvier. — Nous avons annoncé hier l'acte de profanation commis par des bandits inconnus au cimetière de Levallois-Perret. Dans l'après-midi, M. Lescouvé, procureur de la République, accompagné de MM. Bouchardon, juge d'instruction, Guichard, chef de la Sûreté, et du sous-brigadier Fleury, s'est rendu au cimetière. Des employés du service anthropométrique ont pris, en outre, de nombreuses photographies et ont relevé ces empreintes digitales. Ils ont également constaté que certains débris de pierres tombales et des couronnes portaient des traces de sang. Les magistrats, auxquels s'étaient joints MM Lesage, maire de Levallois, et Léger, commissaire de police de cette localité, ont continué leurs opérations jusqu'à la nuit. Il en résulte que les vandales n'ont perpétré aucune violation de sépulture et n'ont commis aucun vol. On dirait qu'ils se sont acharnés sur les monuments les plus fragiles et qu'ils n'ont pas cherché, par exemple à renverser les tombes adossées aux murs probablement parce qu'elles auraient offert une trop grande résistance. Un témoignage a été recueilli : celui d'un chauffeur d'automobile qui, à deux heures du matin, a vu six individus sortir du cimetière en suivant le mur du côté de l'usine Olida. Tout permet de croire que d'importantes arrestations seront opérées incessamment. On se perd en conjectures sur le mobile qui a fait agir les auteurs de ces actes inqualifiables.

UN NEGOCIANT ASSASSINE A LIEGE

Liége, 5 janvier. — Un meurtre s'est déroulé pendant la nuit, rue Vinave d'Ile, à Liége, près de la Fontaine de la Vierge.

Les nommés Henri-Joseph Desset, cabaretier, place Cathédrale, et Jamar Marcel, armurier, rue Sainte-Marguerite, 45, avaient passé ensemble la soirée. Jamar rentra chez Desset vers 1 heure et demie du matin et une querelle surgit entre les deux hommes, à propos de femmes, paraît-il.

La querelle dégénéra bientôt en rixe.

Soudain, Jamar s'empara d'une chaise et saccagea complètement le café. Chaises, vitres, tables, verres, tout fut brisé.

Desset alla chercher un couteau dans la cuisine et revint au café, mais Jamar, le voyant armé, prit la fuite. Il fut poursuivi par Desset, qui le rattrapa rue Vinave-d'Ile, près de la Fontaine de la Vierge, et lui plongea son arme dans le cou.

Le blessé fut transporté aussitôt à l'hôpital de Bavière, où il est mort peu après.

La police fut prévenue et arrêta Desset, qui, malgré les affirmations de plusieurs témoins, nie être le meurtrier.

La cléricalisation dans l'Armée belge

LES SUITES DE LA MISE A LA RETRAITE DU GENERAL-MAJOR DE NEUTER

On télégraphie au « Temps » :

Bruxelles, 5 janvier. — A la suite de l'incident provoqué par la brusque mise à la retraite du général de Neuter et sa véhémente protestation publique, un journal catholique annonce que ce général sera incessamment convoqué devant une commission judiciaire composée de l'auditeur général de l'armée et de deux généraux. Cette commission fera office de chambre de mises en accusation.

Le général de Neuter sera ensuite traduit devant la cour militaire qui aura à le juger pour la lettre écrite par lui et publiée dans un journal, et dans laquelle il qualifiait M. de Broqueville de « ministre de la guerre civique ».

On sait que l'incident n'a pas été provoqué par le fait même de la mise à la retraite du général de Neuter, mais par le fait que cet officier général, contrairement à tous les usages, a appris la mesure qui l'atteignait de façon indirecte, sans avoir été prévenu par le ministre.

Or le journal catholique explique maintenant que M. de Broqueville avait prévenu le général de Neuter en date du 23 décembre, mais que par la faute des bureaux du département de la guerre, la lettre ministérielle n'est partie que le 26 décembre, c'est-à-dire après que la mise à la retraite du général de Neuter eut été rendue officielle.

On assure que des mesures seront prises contre les auteurs responsables de cette négligence. Bien que le ministre estime que la séparation des pouvoirs ne l'oblige pas à donner des explications au Parlement sur la nomination ou la révocation des fonctionnaires, M. de Broqueville acceptera pourtant de répondre à l'interpellation sur cet incident qui sera déposé à la Chambre par un député libéral.

Le Mérite Agricole

Paris, 5 janvier. — La promotion faite à l'occasion du 1er janvier dans l'ordre du Mérite agricole ne paraîtra pas à l'« Officiel » avant le 25 de ce mois.

Contre la vente des plantes au déballage

Paris, 5 janvier. — On connaît les revendications de la Fédération nationale des syndicats horticoles et les démarches faites par ses membres et son président, M. Fernand Rabier, député, auprès des ministres de l'intérieur et de l'agriculture, au sujet de la concurrence faite aux horticulteurs français par des marchands étrangers.

Le ministre de l'intérieur, après avoir examiné les revendications dont il était saisi, vient d'adresser la lettre suivante à M. Rabier :

« Monsieur le député et cher collègue,

» Vous avez bien voulu me transmettre, en appelant sur elle toute mon attention, une pétition par laquelle la fédération nationale des syndicats horticoles demande que des instructions soient adressées aux maires afin qu'ils prennent des mesures en vue de mettre un terme à la concurrence faite actuellement aux horticulteurs français par des marchands étrangers qui viennent s'installer sur les places publiques et les marchés pour y faire la vente au déballage.

» J'estime avec les pétitionnaires qu'en effet la loi du 30 décembre 1906 donne aux maires le pouvoir d'apprécier l'opportunité des

---

FEUILLETO DU 6 JANVIER. — N. 19

Forfaits d'Amour

ROMAN INEDIT

par

Ely MONTCLERC

Quelques calmants, du chloral, le soir dans un bol de lait.

Sur une table, près de la cheminée, étaient posés le gobelet d'argent et la carafe contenant une boisson rafraîchissante dont le malade faisait un assez fréquent usage, la nuit surtout, car alors il était consumé de fièvre.

Cette table se trouvait assez loin du lit, lequel était à demi enveloppé de lourdes draperies.

La chaise longue où s'étendait la chanoinesse était dissimulée par les rideaux.

Les appartements du premier étage donnaient sur un large balcon de fer forgé qui courait le long de la façade nord du château.

On n'avait devant soi que les allées du parc et, à cent mètres environ, perdu dans un fouillis de verdure, le joli chalet où demeuraient les Tricol.

Le château s'endormait dans un silence profond, les serviteurs s'étaient retirés et, le long des vastes galeries, rien ne veillait que les antiques armures, debout sur leurs socles, comme des sentinelles de fer, aux pâles rayons de la lune.

Sur le balcon dont nous venons de parler, il semble cependant qu'une ombre humaine se meuve avec lenteur, avec d'infinies précautions... glisse jusqu'à l'une des vastes portes-fenêtres que le médecin voulait constamment ouverte, pour renouveler l'air.

L'ombre disparaît à l'intérieur. Suivons-la...

C'est un homme, chaussé de pantoufles de feutre.

Il marche si doucement, à pas si muets, que même en prêtant attentivement l'oreille on ne peut percevoir aucun bruit.

Où va-t-il ? Vers une porte voisine de la chambre du marquis.

Sans effort, il ouvre cette porte, pénètre dans une grande pièce obscure. Il sait néanmoins s'y diriger avec sûreté, ne heurtant aucun meuble...

Un faible rayon le guide maintenant, un rayon verticle provenant de la chambre contiguë où brûle sans cesse une veilleuse.

Des portières de velours séparent les deux pièces.

Celle-ci est le cabinet de toilette du marquis d'Excideuil, l'autre est sa chambre...

Soudain une invisible main soulève la draperie. La figure sinistre d'Innocent Tricol apparaît ; ses yeux vifs vont et viennent autour de lui.

Dans son lit, M. d'Excideuil est immobile ; sur sa chaise longue, la chanoinesse ronfle consciencieusement et, à deux pas du mari de Marthe, se trouve la table qui supporte le gobelet et la carafe au col de vermeil contenant la boisson du malade.

Par ses mains adroites, cette carafe est happée, puis remise en place presque aussitôt.

Après quoi, usant des mêmes précautions qu'à l'aller, l'homme regagne le balcon et, s'aidant des saillies que forme le mur en cet endroit, descend fort adroitement jusqu'au sol.

Il saute si légèrement que l'œil le plus sagace ne pourrait retrouver trace de ses pas.

Choisissant une allée obscure, Tricol regagne au plus vite son chalet.

Naguère, quand il est parti, Marthe dormait dans le lit conjugal et comme un quart d'heure s'est à peine écoulé depuis ce moment, sans nul doute, elle ne s'est point réveillée.

L'équipée suspecte du régisseur restera donc ignorée de sa femme, comme de tous.

Tandis qu'il roule ces pensées en son esprit, Tricol monte l'escalier... Un juron étouffé lui échappe tout à coup.

Debout sur le palier du premier étage, Marthe regarde venir son mari.

Elle tient à la main un flambeau, elle est d'une pâleur mortelle ses yeux dilatés brillent comme des escarboucles dans son visage blême.

— Ah çà ! que fais-tu là à cette heure ? interroge durement le mari.

— Je t'attendais, répond simplement la femme.

Tricol, furieux, serrant les dents, entraîne Marthe dans la chambre conjugale, referme la porte avec soin, car la petite bonne qui les sert ne doit rien entendre, puis regardant avec une inquiétante fixité la malheureuse créature :

— Tu m'attendais ? dis-tu.

« Qu'est-ce que cela signifie ? De quoi vas-tu te mêler ? Ne suis-je pas libre d'aller et de venir à mon gré ? Qu'ai-je besoin de ta surveillance imbécile ? »

Marthe frémit : elle connaît elle ne connaît que trop le maître qu'elle s'est choisi et redoute des violences.

Cependant une force mystérieuse semble la soutenir, car c'est sans terreur apparente qu'elle réplique :

— D'ordinaire, tes faits et gestes me préoccupent peu, et j'ai d'autres soucis en tête que de te surveiller...

« Ce soir, c'est différent.

— Ah ! ah ! ricane Tricol, ah ! madame a trouvé ça...

Madame prend des airs de marquise espérant ainsi m'en imposer. Mais, ma chère, rappelle-toi que tu n'es qu'une servante et que celui des deux qui honora l'autre en l'épousant, c'est moi !

« Je suis un monsieur, j'ai de l'instruction à revendre, tandis que toi tu n'es qu'une buse !

— Une buse, c'est possible.

« N'empêche que j'y vois clair, quand il le faut, et que je te dis : Innocent, tu es un misérable ! »

Il sursauta, devint blafard et sera à les briser les poignets frêles de la pauvre Marthe.

— Ah çà ! gronda le régisseur, deviens-tu folle pour de bon ?

« Faudra-t-il que je te fasse enfermer pour arrêter ta langue maudite ...

— Enfermée ou non, je parlerai ..

« Tu es un misérable, le dernier, le plus lâche des misérables .. »

Poussé à bout par cette attitude qu'il jugeait d'une audace inouie, Tricol leva le poing , sa femme ne broncha pas :

— Misérable ! misérable ! répéta-t-elle d'une voix sourde

— Toi ! grommela l'autre, tu es une gueuse, et si tu continues je ferai un malheur pour sûr. Tais-toi, ou je ne réponds plus de ma patience...

« Oui, va, on t'enfermera... et je ne redouterai guère alors tes cancans. Je te mettrai entre quatre planches, la belle, puisque tu t'entêtes à me pousser à bout.

— Pourquoi n'est-ce pas fait depuis longtemps ?

« Je suis étonné de vivre encore du moment que je te gêne si fort...

— Inutile de railler ; moi, je ne songe pas à la plaisanterie...

Marthe mit en pleine lumière son visage livide.

— Crois-tu, dit-elle que j'aie la mine de quelqu'un qui s'amuse ?

— Assez ! Assez ! tout ça, c'est jacasser pour ne rien dire.

« Je refuse de t'écouter, tu perds la boule... Chacun le sait depuis assez longtemps dans le pays... C'est la mort de ton enfant qui t'a porté un coup...

« Que veux-tu ? Je n'y puis rien... Ça n'est pas moi qui l'ai jeté au feu, peut-être ... »

Deux larmes brûlantes jaillirent des grands yeux sombres de la nourrice

— Ah ! balbutia l'infortunée, tu n'entends comme pas un à envenimer les blessures... De celle là, je ne guérirai jamais...

« Pourtant, ce n'est pas d'elle que date mon malheur, c'est du jour maudit où je t'ai écouté, où tu m'as ensorcelée, toi, toi qu'on craint et qu'on déteste partout... Tu as fait de moi ta victime, ton esclave ..

» Sois tranquille, si tu m'exècres aujourd'hui, je te le rends bien.

— Assez, répéta l'intendant d'un ton péremptoire. Il est tard, et demain j'ai énormément de besogne.

« Fais-moi le plaisir de te coucher et de taire espèce de pie-borgne.

« Quand je pense que j'allais me mettre en colère ! Est-ce qu'on s'occupe des divagations d'une toquée ? Tu voudrais me faire sortir de mon caractère... tu n'y réussiras pas ..

— Penses-tu demanda froidement Marthe, que si j'allais à cette heure réveiller les gens du château en criant qu'on empoisonne le marquis, penses-tu que mes divagations seraient dédaignées ?

— Y a pas, faudra que je la tue pour qu'elle ferme son sale bec !

Furieux, ivre de rage, l'intendant marchait sur sa femme, la saisissait aux épaules et la secouait brutalement.

— Etrangle-moi, je veux bien, dit-elle avec un imperturbable sang-froid, seulement, prends garde, ça se voit ..

« Je préférerais à ta place employer le poison dont tu te sers pour M. d'Excideuil.

— Malheureuse, tout ça va mal finir ..

— Puisque je te répète que je suis résignée... Tue-moi, va, tu me rendras un fier service...

« L'existence m'est à charge depuis trop longtemps... J'en ai trop sur le cœur, acoquinée avec un brigand tel que toi... Je veux en finir... Mais auparavant je crierai cet affreux secret qui m'étouffe...

« Tu m'as mis un bâillon sur la bouche... Oh ! il faut que je l'arrache et que je dise »

Tricol eut dans les yeux une lueur sinistre... Il noua ses doigts crochus autour du cou de la pauvre femme, il l'accula contre le lit et la renversa sous son étreinte.

— Non, non, et non, ma belle, grommela-t-il, car je vais t'envoyer dans l'autre monde auparavant.

Déjà la face de Marthe se tuméfiait, les yeux saillaient, effrayants, hors des orbites.

C'était la mort... la mort hideuse. Cependant, bien qu'à demi suffoquée, elle eut la force de bégayer :

— Même morte, je parlerai, Tricol ! Tes crimes seront dénoncés...

« J'ai écrit... tout... tout... et demain si je meurs... demain !

— Gredine ! hurla le bandit, ivre de rage, c'est votre femme, ça mange votre pain et ça vous trahit...

« Oh ! ne pouvoir écraser ce serpent sous mon talon !

(A suivre).